

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 17 janvier 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2022
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2022
6. Comptes à payer du mois (795 798.78\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
10. Achat d'un terrain # 4 593 569 Cadastre du Québec
11. Radiation de factures # CFR2100236 (131.58\$) et #CFR2200010 (393.21\$)
12. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
13. Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi »
14. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure)
15. Suivi des travaux du Complexe multifonctionnel
16. Prochaines réunions du conseil du mois de février au 6, rue des Rapides
17. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
18. Clôture et levée de l'assemblée 20H30

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (2).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2022;

02-01-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2022;

03-01-2023

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque C2200844 à C2300043. La séquence des chèques en ligne de L2200109 à L2300003.

Total des factures	92 793,57\$
Total des paiements directs	629 150.02\$
Total des salaires	73 855.19\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	795 798.78\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 17 janvier 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #287-2023 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

05-01-2023

9. Avis de motion et présentation du règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur David Gervais dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 287-2023 intitulé : Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

10. ACHAT DU TERRAIN # 4 593 569 CADASTRE DU QUÉBEC;

10. Achat du terrain # 4 593 569 Cadastre du Québec.

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

11. RADIATION DE FACTURES #CFR2100236 (131.58\$) ET #CFR2200010 (393.21\$);

06-01-2023

11. Radiation de factures #CFR2100236 (131.58\$) et #CFR2200010 (393.21\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE RADIER les factures suivantes;
CFR2100236 pour un montant de 131.58 \$
CFR2200010 pour un montant de 393.21 \$

12. RÉOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

07-01-2023

12. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2023;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	2 000.00 \$	
Club Preissac d'Art en Or	3 000.00 \$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	1 500.00 \$	
Comité des loisirs	1 000.00 \$	
École St-Paul de Preissac	2 000.00 \$	
Journal Alliance de Preissac	16 000.00 \$	+ 600.00 \$/mois (publicité)
Biblio Preissac	3 150.00 \$	
Club des jeunes	1 000.00 \$	
Fabrique paroisse de St-Raphaël	650.00 \$	
L'accueil d'Amos	200.00 \$	
Fondation Brousseau-Dargie	200.00 \$	

13. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS CULTUREL DE LA MRC ABITIBI »;

08-01-2023

13. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi.

14. RÉSOLUTION DE NOMINATION DES MEMBRES ET DE LA RÉMUNÉRATION DU CCU (20.00\$/HEURE);

09-01-2023

14. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames Françoise Raby
 Casandra Couture
 Amélie Massé

Messieurs Claude Ménard
 Gilbert Dubuc
 Robert Brassard
 Bertrand Bolduc
 Benoit Plourde

DE FIXER la rémunération à 20.00 \$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

15. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

15. Suivi sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

16. PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL DU MOIS DE FÉVRIER AU 6, RUE DES RAPIDES;

16. Prochaines réunions du conseil du mois février au 6, rue des Rapides.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents que les prochaines séances du conseil se feront à la salle habituelle, sis au 6, rue des Rapides.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

17. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Achat du terrain # 4 593 569
- Déplacement des réunions du conseil

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

10-01-2023

18. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 février 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2023
5. Comptes à payer du mois (1 027 386.90\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption du règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
9. Avis de motion et présentation du projet du règlement #288-2023 relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac
10. Inscription au congrès FQM des maires à Québec du 28 au 30 septembre 2023
11. Inscription au congrès de la COMBEQ à Rimouski du 19 au 22 avril 2023
12. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec du 14 au 16 juin 2023
13. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACSIQ)
14. Inscription au colloque des ADL à Sherbrooke du 26 au 29 septembre 2023
15. Renouvellement des baux de gravières (654\$ pour deux)
16. Soumission pour réparer la carrosserie du F-150 avant le lettrage (2 864.30\$)
17. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
18. Autorisation de signature de l'entente de délégation de gestion du ministère des ressources naturelles et des forêts
19. Autorisation de destruction de documents (comptes payables, etc.)
20. Évaluation des postes de travail du personnel
21. Aménagement d'une salle de toilette au local du 707 (budget de 3 000\$)
22. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000\$ qui totalisent plus de 25 000\$)
23. Proposition pour l'entretien des chemins d'été 2023 (50 356.18\$)
24. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive, le 13 mars 2023
25. Location du stationnement du Flamingo
26. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
27. Soumission pour 2 conteneurs (5 200\$ plus taxes)
28. Soumission pour changer les tubes fluorescents au garage municipale (9 500\$ plus taxes applicables)
29. Entente avec la fabrique pour prolonger le contrat de location de mars à juin 2023
30. Affectation d'un montant pour le Fonds élection (4 000.00\$)
31. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
32. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
33. Clôture et levée de l'assemblée 20H49

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (2).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

11-02-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2023;

12-02-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

13-02-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2200872 à C2200873 et C2300044 à C2300116. La séquence des chèques en ligne de L2300004 à L2300013.**

Total des factures	924 199.24\$
Total des paiements directs	81 781.94\$
Total des salaires	21 405.72\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	1 027 386.90\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 février 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT #287-2023 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

14-02-2023

8. Adoption du règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 287-2023 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 17 janvier 2023
- Présentation du projet de règlement : 17 janvier 2023
- Adoption du règlement : 14 février 2023
- Publication du règlement : 20 février 2023
- Entrée en vigueur : 20 février 2023

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT #288-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

15-02-2023

9. Avis de motion et présentation du projet du règlement #288-2023 relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac.

Le conseiller, monsieur David Gervais dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 288-2023 intitulé : Règlement relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac.

10. INSCRIPTION AU CONGRÈS FQM DES MAIRES À QUÉBEC DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023;

16-02-2023

10. Inscription au congrès FQM des maires à Québec du 28 au 30 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires qui se tiendra le du 28 au 30 septembre 2023. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

11. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ À RIMOUSKI DU 19 AU 22 AVRIL 2023;

17-02-2023

11. Inscription au congrès de la COMBEQ à Rimouski du 19 au 22 avril 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 19 au 22 avril 2023 à Rimouski. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ À QUÉBEC DU 14 AU 16 JUIN 2023;

18-02-2023

12. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec du 14 au 16 juin 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

19-02-2023

13. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION AU COLLOQUE ADL À SHERBROOKE DU 26 AU 29 SEPTEMBRE 2023;

20-02-2023

14. Inscription au colloque ADL à Sherbrooke du 26 au 29 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER les agentes de développement à participer au colloque de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra du 26 au 29 septembre 2023 à Sherbrooke. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

15. RENOUVELLEMENT DES BAUX DE GRAVIÈRES (654\$ POUR DEUX);

21-02-2023

15. Renouvellement des baux de gravières (654\$ pour deux).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 654.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées au chemin des Noisetiers soit le BNE 7937 et BNE 48399.

16. SOUMISSION POUR RÉPARER LA CARROSSERIE DU F-150 AVANT LE LETTRAGE (2 864.30\$);

22-02-2023

16. Soumission pour réparer la carrosserie du F-150 avant le lettrage (2 864.30\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission pour la réparation de la carrosserie du F-150 au montant de 2 861.30\$.

17. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

23-02-2023

17. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé au travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient entraîner des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS;

24-02-2023

18. Autorisation de signature de l'Entente de délégation de gestion du ministère des ressources naturelles et des forêts.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à signer l'entente de délégation de gestion du ministère des Ressources naturelles et des forêts.

19. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS (COMPTES PAYABLES, ETC.);

25-02-2023

19. Autorisation de destruction de documents (comptes payables, etc.).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, M. Gérard Pétrin à procéder à la destruction des documents municipaux suivants :

Paie par banque	2012 et 2014
Confirmation de taxes	2012 et 2014
Dépôts	2014
Feuilles de temps	2014
Paie (section 1)	2013
Comptes payables	2005 à septembre 2015
Rapports budgétaires	2012 et 2013
Rapports de vérification et autres	2005
Taxation annuelle	2013

20. ÉVALUATION DES POSTES DE TRAVAIL DU PERSONNEL;

20. Évaluation des postes de travail du personnel.

La mutuelle de prévention de la municipalité de Preissac, lors de leur dernière visite, ont recommandé de faire une évaluation des postes de travail de chacun des employés. La visite de l'ergonome a dressé un rapport de son évaluation et ses recommandations.

21. AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE TOILETTE AU LOCAL DU 707 (BUDGET DE 3 000\$);

26-02-2023

21. Aménagement d'une salle de toilette au local du 707 (budget de 3 000\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 3 000.00\$ pour l'aménagement d'une salle de toilette au local du 707.

22. DÉPÔT DU DOCUMENT « RAPPORT DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000\$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000\$ »;

22. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000\$ qui totalisent plus de 25 000\$ ».

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00 \$ qui totalisent plus de 25 000.00 \$ ».

23. PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ (50 356.18\$);

27-02-2023

23. Proposition pour l'entretien des chemins d'été (50 356.18\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans sa proposition au montant de 50 356.18\$ incluant les taxes.

24. PROPOSITION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE, LE 13 MARS 2023;

28-02-2023

24. Proposition de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive, le 13 mars 2023.

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

25. LOCATION DU STATIONNEMENT FLAMINGO;

29-02-2023

25. Location du stationnement Flamingo.

ATTENDU QUE les remorques à bateaux et camions manquent de place dans le secteur Tancred à proximité du débarcadère pour se stationner et que le propriétaire offre son stationnement devant le « Flamingo »;

ATTENDU QUE la municipalité a convenu d'un prix mensuel de 600.00 \$ / mois pour 4 mois (15 mai, juin, juillet, août et 15 septembre 2023) et des frais d'utilisation de l'électricité de 140.00 \$ par mois (4);

ATTENDU QUE la municipalité fournira un certificat d'assurances responsabilité civil qui dégagera le propriétaire réclamations qui pourraient être faites;

ATTENDU QUE la présente résolution à la même force légale qu'un contrat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de louer le stationnement du « Flamingo » situé au 185, avenue du Lac pour une période 4 mois au montant de 2 960.00 \$. Propriété de 9215-0168 Québec Inc. a/s de monsieur Mario Daigle résident au 6, chemin des Villageois, Preissac.

26. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

30-02-2023

26. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 77 125,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

27. SOUMISSION POUR 2 CONTENEURS (5 200\$ PLUS TAXES);

31-02-2023

27. Soumission pour 2 conteneurs (5 200\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 conteneurs excluant le transport au montant de 5 200.00\$ plus taxes applicables.

28. SOUMISSION POUR CHANGER LES TUBES FLUORESCENTS AU GARAGE MUNICIPALE (9 500\$ PLUS TAXES APPLICABLES);

32-02-2023

28. Soumission pour changer les tubes fluorescents au garage municipale (9 500\$ plus taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Boilard électrique » pour changer les tubes fluorescents au garage municipale au montant de 9 500.00\$ plus les taxes applicables et de financer cette dépense avec le surplus non-affecté.

29. ENTENTE AVEC LA FABRIQUE POUR PROLONGER LE CONTRAT DE LOCATION DE MARS À JUIN;

33-02-2023

29. Entente avec la Fabrique pour prolonger le contrat de location de mars à juin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER la prolongation de l'entente avec la Fabrique de mars à juin 2023 et cela aux mêmes conditions.

30. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000.00\$);

34-02-2023

30. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000.00\$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus

élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

31. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL;

31. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

32. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Location Flamingo
- Information financière sur les contrats octroyés de plus de 25 000.00 \$

33. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

35-02-2023

33. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h49.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 mars 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 février 2023
5. Comptes à payer du mois (124 598.12\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption du projet #288-2023 Relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac
9. Renouvellement des assurances générales de la municipalité (45 918.43\$)
10. Soumission pour 230 chaises et de 25 tables chariots (23 380.17\$)
11. Résolution de la journée internationale contre l'homophobie et transphobie le 17 mai
12. Demande d'appui de la MRC Antoine-Labelle pour la mise à jour de la cybersécurité
13. Soumission pour remplacer les 4 adoucisseurs à l'aqueduc (10 732.00\$)
14. Proposition pour installer une nouvelle saleuse sur le camion Ford 550 (46 227.58\$)
15. Achat d'une minipelle Kubota U17 pour sentier et autres usages (44 699.00\$ plus taxes)
16. Résolution de demande d'aide financière au Fonds touristique de la MRC Abitibi
17. Résolution pour demande d'aide financière au Fonds structurant de la MRC Abitibi
18. Achat de Bunkers (4) avec accessoires pour pompiers (2 140.00\$/chaque)
19. Achat de trois ordinateurs portables (3 895.76\$)
20. Proposition de surveillance du camping pour la saison 2023 (90.00\$/semaine)
21. Demande d'appui pour son projet de location et d'hébergement de madame Sonia Houle
22. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
23. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
24. Clôture et levée de l'assemblée 20H40

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (4).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

36-03-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2023;

37-03-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 février 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 février 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

38-03-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque C2300117 à C2300175. La séquence des chèques en ligne de L2300014 à L2300023.

Total des factures	77 295.98\$
Total des paiements directs	19 103.64\$
Total des salaires	28 198.50\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	124 598.12\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 mars 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #288-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

39-03-2023

8. Adoption du projet de règlement #288-2023 relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de règlement portant le numéro 288-2023 portant sur la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 14 février 2023
- Présentation du projet de règlement : 14 février 2023
- Adoption du projet de règlement : 14 mars 2023
- Avis de publication et envoi du projet de règlement à la MRC Abitibi : 30 mars 2023
- Consultation publique prévue : 11 avril 2023
- Adoption du règlement : 11 avril 2023
- Publication du règlement : 2023
- Certificat de conformité de la MRC Abitibi
- Entrée en vigueur : 2023

9. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ (45 918.43\$);

40-03-2023

9. Renouvellement des assurances générales de la municipalité (45 918.43\$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 45 918.43 \$ pour la prochaine année.

10. SOUMISSION POUR 230 CHAISES ET DE 25 TABLES CHARIOTS (23 380.17\$);

41-03-2023

10. Soumission pour 230 chaises et de 25 tables chariots (23 380.17\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 230 chaises et 25 tables chariots au montant de 23 380.17 \$.

11. RÉSOLUTION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET TRANSPHOBIE LE 17 MAI;

42-03-2023

11. Résolution de la journée internationale contre l'homophobie et transphobie le 17 mai.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

12. DEMANDE D'APPUI DE LA MRC ANTOINE-LABELLE POUR LA MISE À JOUR DE LA CYBERSÉCURITÉ;

43-03-2023

12. Demande d'appui de la MRC Antoine-Labelle pour la mise à jour de la cybersécurité.

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela a occasionné des coûts importants;

CONSIDÉRANT qu'une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l'arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l'atteinte à la réputation de l'organisme, des problématiques chez les contribuables, etc.;

CONSIDÉRANT que la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d'organisations publiques, voire municipales;

CONSIDÉRANT que les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mise à jour informatique afin d'assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles;

CONSIDÉRANT que certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d'assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement de:

- Appuyer la MRC d'Antoine-Labelle et de demander au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et aux MRC de mettre, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques ou d'acquies de l'équipement ou des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession;
- Transmettre cette résolution aux MRC du Québec pour appui, de même qu'à la FQM et à l'UMQ.

13. SOUMISSION POUR REMPLACER LES 4 ADOUCISSEURS À L'AQUEDUC (10 732.00\$);

44-03-2023

13. Soumission pour remplacer les 4 adoucisseurs à l'aqueduc (10 732.00\$).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin se retire déclarant son conflit.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 4 adoucisseurs au montant de 10 732.00 \$ plus l'installation.

N.B. : 50% des coûts seront facturés à la coopérative d'aqueduc de Preissac.

14. PROPOSITION POUR INSTALLER UNE NOUVELLE SALEUSE SUR LE CAMION FORD 550 (46 227.58\$ PLUS TAXES);

45-03-2023

14. Proposition pour installer une nouvelle saleuse sur le camion Ford 550 (46 227.58\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une nouvelle saleuse pour le camion Ford 550 au montant de 46 227.58 \$ plus taxes.

DE FINANCER cet achat avec le Fonds de roulement sur un période de 5 ans.

15. ACHAT D'UNE MINIPELLE KUBOTA U17 POUR SENTIER ET AUTRES USAGES (44 699.00\$ PLUS TAXES);

46-03-2023

15. Achat d'une minipelle Kubota U17 pour sentier et autres usages (44 699.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une minipelle Kubota U17 au montant de 44 699.00 \$ plus taxes.

DE FINANCER cet achat avec le Fonds de roulement sur une période de 5 ans.

16. RÉOLUTION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC ABITIBI;

47-03-2023

16. Résolution de demande d'aide financière au Fonds touristique de la MRC Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à déposer une demande financière dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi.

17. RÉOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS STRUCTURANT DE LA MRC ABITIBI;

48-03-2023

17. Résolution pour demande d'aide financière au Fonds structurant de la MRC Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants » de la MRC Abitibi.

18. ACHAT DE BUNKERS (4) AVEC ACCESSOIRES POUR POMPIERS (2 140.00\$/CHAQUE PLUS TAXES)

49-03-2023

18. Achat de Bunkers (4) avec accessoires pour pompier (2 140.00\$/chaque plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre Bunkers avec accessoires pour pompier au montant de 2 140.00 \$/chaque plus taxes.

19. ACHAT DE TROIS ORDINATEURS PORTABLES (3 895.76\$);

50-03-2023

19. Achat de trois ordinateurs portables (3 895.76\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois ordinateurs portables au montant de 3 895.76\$.

20. PROPOSITION DE SURVEILLANCE DU CAMPING POUR LA SAISON 2023 (90.00\$/SEMAINE);

51-03-2023

20. Proposition de surveillance du camping pour la saison 2023 (90.00\$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2023 selon les conditions convenues (90.00\$/semaine plus location d'un terrain pour la saison) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

21. DEMANDE D'APPUI POUR SON PROJET DE LOCATION ET D'HÉBERGEMENT DE MADAME SONIA HOULE;

52-03-2023

21. Demande d'appui pour son projet de location et d'hébergement de madame Sonia Houle.

ATTENDU QUE madame Sonia Houle est en train de développer une nouvelle entreprise sur notre territoire, qui va offrir de la location à court terme d'hébergement en bonifiant l'expérience de ces clients par du prêt d'équipement sportif de plein air non contraignant;

ATTENDU QUE « *Location Audacieuses Évasions* » a fait une demande d'appui à la municipalité de Preissac dans le but d'obtenir des subventions de Tourisme Harricana;

ATTENDU QUE les réservations se feront par l'entremise d'un site web de la compagnie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'APPUYER la demande de « *Location Audacieuses Évasions* » pour leur projet d'offrir de la location courte durée dans le loft et dans leurs studios flottants. La location courte durée des unités vient avec spa et prêt de matériel sportifs de plein air non contraignant.

22. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL;

22. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Coûts du Complexe multifonctionnel Agnico Eagle
- Comité de suivi des minières
- Changement de journée pour le prochain caucus

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

53-03-2023

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h40.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 avril 2023 à compter de 20h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mars 2023
5. Comptes à payer du mois (320 668.54\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption du règlement #288-2023 relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac
9. Nomination des membres du comité de démolition
10. Résolution pour adoption du rapport incendie 2022
11. Résolution pour signature entente relative à la conduite des véhicules des services incendie
12. Résolution pour autoriser le Maire à célébrer un mariage
13. Sprint du Maire, tour de l'Abitibi (500.00\$)
14. Résolution pour achat de 3 pancartes de rue avec accessoires (4 480.30\$)
15. Rencontre avec Hydro-Québec (13 avril)
16. Rassemblement des Élus le 25 et 26 mai prochain
17. Soumission abat poussière (0.447\$/litre)
18. Développement domiciliaire demande de prix pour certificat d'autorisation
19. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
20. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
21. Clôture et levée de l'assemblée 21H30

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (4).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

54-04-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MARS 2023;

55-04-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 mars 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 mars 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

56-04-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2300117** à **C2300175**. La séquence des chèques en ligne de **L2300014** à **L2300023**.

Total des factures	230 228.11\$
Total des paiements directs	43 517.62\$
Total des salaires	46 922.81\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	320 668.54\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 avril 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT #288-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

57-04-2023

8. Adoption du règlement #288-2023 relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 288-2023 relatif à la démolition d'immeubles dans la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 14 février 2023
- Dépôt du projet de règlement : 14 février 2023
- Adoption du projet de règlement : 14 mars 2023
- Avis public de l'assemblée de consultation et envoi du projet de règlement à la MRC Abitibi : 22 mars 2023
- Assemblée publique de consultation : 11 avril 2023

- Adoption du règlement : 11 avril 2023
- Envoi du règlement à la MRC d'Abitibi : 13 avril 2023
- Certificat de conformité de la MRC Abitibi :
- Entrée en vigueur :
- Publication de l'entrée en vigueur :

9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION;

58-04-2023

9. Nomination des membres du comité de démolition.

ATTENDU QUE les membres du comité de démolition doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 288-2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du comité de démolition :

Mesdames Casandra Couture
 Amélie Massé

Messieurs David Gervais
 Sébastien Petitclerc (substitut)

10. RÉOLUTION POUR ADOPTION DU RAPPORT INCENDIE 2022;

59-04-2023

10. Résolution pour adoption du rapport incendie 2022.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2022, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2022 tel que présenté.

11. RÉOLUTION POUR SIGNATURE ENTENTE RELATIVE À LA CONDUITE DES VÉHICULES DES SERVICES INCENDIE;

60-04-2023

11. Résolution pour signature entente relative à la conduite des véhicules des services incendie.

CONSIDÉRANT qu'il y a souvent la nécessité d'obtenir les services d'un autre service des incendies pour combattre un feu ou toutes autres activités dévolues à un service incendie (bateau, véhicule hors-route, motoneige, etc.);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin de signer l'entente relative à la conduite des véhicules des services incendie avec les municipalités suivante :

Villes d'Amos
Municipalité de Barraute
Municipalité de La Corne
Municipalité de Landrienne
Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery

12. RÉOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE À CÉLÉBRER UN MARIAGE;

61-04-2023

12. Résolution pour autoriser le Maire à célébrer un mariage.

ATTENDU QUE le maire, monsieur Donald Rheault célébrera un mariage hors du territoire de la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE l'État civil du Québec demande une résolution du conseil pour être autorisé à célébrer hors du territoire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à célébrer un mariage hors de la municipalité de Preissac tel que demandé par l'État civil du Québec.

13. SPRINT DU MAIRE, TOUR DE L'ABITIBI (500.00 \$);

62-04-2023

13. Sprint du Maire, tour de l'Abitibi (500.00 \$).

ATTENDU QUE le tour de l'Abitibi sera de passage à Preissac le 15 juillet et que l'organisation offre une bourse aux coureurs de 500.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'OFFIR une bourse de 500.00 \$ qui sera partagé à deux compétiteurs.

14. RÉOLUTION POUR ACHAT DE 3 PANCARTES DE RUE AVEC ACCESSOIRES (4 480.30 \$)

63-04-2023

14. Résolution pour achat de 3 pancartes de rue avec accessoires (4 480.30 \$)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 3 pancartes de rue avec accessoires au montant de 4 480.30 \$.

15. RENCONTRE AVEC HYDRO-QUÉBEC;

15. Rencontre avec Hydro-Québec.

Le Maire informe les citoyens qu'une rencontre aura lieu ce jeudi 13 avril pour discuter des travaux sur la maîtrise de végétation, principal élément responsable des pannes sur notre territoire.

16. RASSEMBLEMENT DES ÉLUS LE 25 ET 26 MAI PROCHAIN;

16. Rassemblement des Élus le 25 et 26 mai prochain.

Le Maire informe les citoyens et les élus qu'un rassemblement des élus aura lieu les 25 et 26 mai prochain.

Cette rencontre rassemblera les élus et personnels administratif des cinq MRC.

17. SOUMISSION ABAT POUSSIÈRE (0.447 \$/LITRE);

64-04-2023

17. Soumission abat poussière (0.447 \$/litre).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 100,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 100,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.447 \$ du litre plus les taxes applicables.

18. DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DEMANDE DE PRIX POUR CERTIFICAT D'AUTORISATION;

65-04-2023

18. Développement domiciliaire demande de prix pour certificat d'autorisation.

Monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin se retire.

ATTENDU QUE La municipalité de Preissac veut avoir les informations en rapport avec la possibilité de développement domiciliaire dans le secteur de la rue Paul-Arthur -Bélanger;

ATTENDU QUE la zone de protection du puits (situé au centre du secteur du potentiel de développement) de la coopérative d'aqueduc de Preissac est très importante;

ATTENDU QUE l'analyse de protection doit être faite par une firme d'ingénierie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire des démarches pour avoir une offre de services auprès d'une firme compétente en la matière.

19. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL;

22. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Abat poussière
- Pancartes de rue – prix
- Traverse piétonnière secteur Tancrède

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

66-04-2023

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 9 mai 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : madame Amélie Massé et monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation et dépôt du rapport financier 2022
5. Dépôt des états de résultats au 30 avril 2023
6. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 avril 2023
7. Comptes à payer du mois (242 285.26\$)
8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
10. Journée de l'arbre et remise du compost le 20 mai prochain
11. Travaux de voirie 2023
12. Résolution pour vérification comptable pour l'année 2023 (9 285.00\$ plus taxes)
13. Résolution pour déposer projet à « Loisirs et sports » (GYM)
14. Résolution pour déposer projet dans le volet « FLIC » (activité estival)
15. Résolution pour autorisation de signatures d'entente entre la municipalité et Mines Westwood
16. Achat d'équipements pour salle de GYM
17. Achat d'une laveuse et sécheuse
18. Achat du véhicule Rogue à la fin de la location (juin 2023)
19. Rencontre avec Hydro-Québec (13 avril)
20. Autorisation de destruction de document
21. Sablage et peinture de la boîte épandeur d'abrasif (6 000.00\$)
22. Résolution pour congé sabbatique de l'ADL
23. Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles
24. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée 21H09

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (6).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

67-05-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022;

4. Présentation et dépôt du rapport financier 2022.

Madame Manon Labrecque représentante de « Daniel Tétreault CPA Inc. » présente le rapport financier 2022 au conseil et aux citoyens présents, elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

5. DÉPÔT DES ÉTATS DE RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2023;

5. Dépôt des états de résultats au 30 avril 2023.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2023 tel que prescrit par le Code municipal (CM).

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2023;

68-05-2023

6. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 avril 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 avril 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

7. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

69-05-2023

7. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2300241** à **C2300307**. La séquence des chèques en ligne de **L2300035** à **L2300045**.

Total des factures	182 824.38\$
Total des paiements directs	24 391.09\$
Total des salaires	35 069.79\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	242 285.26\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 mai 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

8. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

8. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

9. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

9. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

10. JOURNÉE DE L'ARBRE ET REMISE DU COMPOST LE 20 MAI PROCHAIN;

10. Journée de l'arbre et remise du compost le 20 mai prochain.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens que le 20 mai prochain il y aura remise d'arbres et de compost.

11. TRAVAUX DE VOIRIE 2023;

11. Travaux de voirie 2023.

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAARRM) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

Le directeur général, Gérard Pétrin dépose le tableau des travaux de voirie prévus pour l'été 2023 qui a été déposé au ministère des Transports tel que décrit ci-bas.

Nom du chemin	Nombre de ponceau/5 000\$	25\$/mètres linéaires de fossé	Prix estimé
Boisés	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	7 500 \$
Villageois	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	7 500 \$
Hauteur	1 ponceau de 24 pouces	100 mètres	7 500 \$
Doré	2 ponceaux - 1 de 36 pouces et 1 de 18 pouces	100 mètres	12 500 \$
707, avenue du Lac	1 ponceau de 24 pouces (35 mètres)	100 mètres	7 500 \$
Doré	Rechargement de MG-20, 1500 tonnes	150 mètres	41 250 \$
Total des travaux			83 750 \$

12. RÉOLUTION POUR VÉRIFICATION COMPTABLE DE L'ANNÉE 2023 (9 285.00 \$ PLUS TAXES);

70-05-2023

12. Résolution pour vérification comptable de l'année 2023 (9 285.00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe :

ATTENDU QUE Daniel Tétreault CPA Inc. a présenté une offre de services pour la vérification et l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 incluant l'entrée des données sur PERFORM pour la préparation budgétaire, les rapports spéciaux des matières recyclables et de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA Inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 (9 285.00 \$ plus taxes) ainsi que l'audit de PRABAM (825.00 \$ plus taxes).

13. RÉSOLUTION POUR DÉPOSER PROJET À « LOISIRS ET SPORTS » (GYM);

71-05-2023

13. Résolution pour déposer projet à « Loisirs et sports » (GYM).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à déposer projet à « Loisirs et sports » pour l'achat d'équipements et l'aménagement du local de GYM.

14. RÉSOLUTION POUR DÉPOSER PROJET DANS LE VOLET « FLIC » (ACTIVITÉ ESTIVAL);

72-05-2023

14. Résolution pour déposer projet dans le volet « FLIC » (activité estival).

ATTENDU QUE l'agente de développement travaille à l'organisation d'une Fête Estivale pour tous;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à déposer une demande d'aide financière au « FLIC ».

15. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE SIGNATURES D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET MINES WESTWOOD;

73-05-2023

15. Résolution pour autorisation de signatures d'entente entre la municipalité et Mines Westwood.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la minière Iamgold, division « Projet Westwood » ont convenue d'une entente de partenariat de trois ans (10.000.00 \$/année) pour l'aménagement d'un local de GYM;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente convenue avec la municipalité et la Mine Iamgold.

16. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA SALLE DE GYM ;

74-05-2023

16. Achat d'équipements pour la salle de GYM.

ATTENDU QUE suite à la conclusion d'une entente avec la Mine Iamgold, l'aménagement du local et l'achat d'équipements est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust de faire l'achat d'équipements suivants pour la salle de GYM.

H-4400 Gymnase multiple à 4 stations : 5 500.00 \$ plus taxes	}	11 400.00 \$ plus taxes
2 vélos stationnaires		
2 tapis stationnaires		
2 elliptiques		
2 marcheurs		
2 lip liner		

17. ACHAT D'UNE LAVEUSE ET SÉCHEUSE;

75-05-2023

17. Achat d'une laveuse et sècheuse.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une laveuse et sècheuse au montant de 3 471,97 \$ plus les taxes.

18. ACHAT DU VÉHICULE ROGUE À LA FIN DE LA LOCATION (JUIN 2023);**76-05-2023****18. Achat du véhicule Rogue à la fin de la location (juin 2023).**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du véhicule Rogue à la fin de la location (juin 2023) au montant de 12 600.00 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette transaction.

19. RENCONTRE AVEC HYDRO-QUÉBEC (13 AVRIL);**19. Rencontre avec Hydro-Québec (13 avril).**

Monsieur le maire, Donald Rheault résume la rencontre à laquelle, il a participé avec le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, le 13 avril dernier.

20. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENT;**77-05-2023****20. Autorisation de destruction de document.**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, M. Gérard Pétrin à procéder à la destruction des documents municipaux suivants :

A.P.S.A.M	1998
Analyse microbiologique de l'eau	1988
Approbation de plans Hydro-Québec (demandes multiples)	1985 à 1996
Approbation de travaux Télébec	2004-2007-2008
Blocs travaux	1999-2002
CLSC et service ambulancier (correspondances)	1983 à 1989
Club nautique Preissac-Cadillac	1998
Corporation développement économique	2005
Correspondances des citoyens	1981 à 1989
Déclaration CPTAQ	
Développement des régions (spécial économique)	1997
Document d'informations sur la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières	2009
Entretien été	2006 à 2008
État financier service incendie	1986
Fonds mise en valeur lots Intra	1995-2000
Info forêt	1994-1995
Info Régime d'épargne retraite élus municipaux	
Mesures d'urgence (correspondances)	1981 à 1993
Modification urbanisme (ville de R-N)	2003
MUNI EXPRESS (nouveau pacte municipal)	1997-1998
Nouveau lots MRN	1998
Pacte rural	2005
Plan du projet Laronde (Puits #1) fosse septique	1994
Plan intervention forêt	2004-2005
Plan quinquennal d'aménagement forestier	2002-2003
Projet Carrière-été	2005-2006
PV-Info MRC	2002
Recensement municipal (copie)	1987
Référendum (septembre)	2004
Règlements	1997 à 2004
Sanimos	2005
Secteur 1618, 3-205	2000-2001
Secteur de coupe de bois de chauffage	2000 à 2006
Service incendie	1983-1988
Session régulière (janvier, février, avril et mai)	2007
SPBAT	2001-2002
Sûreté du Québec (rapports et correspondances)	1988 à 1993

Taxation (Denis Dufour et Bastien Duguay)	2007
Travaux de chemins	2004
Travaux forestiers	2002 à 2004
Véhicules lourds (circulation)	1997
Ventes pour taxes impayées	2003

21. SABLAGE ET PEINTURE DE LA BOITE ÉPANDEUR D'ABRASIF (6 000.00 \$);

78-05-2023

21. Sablage et peinture de la boîte épandeur d'abrasif (6 000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le sablage et peinture de la boîte épandeur d'abrasif (6 000.00 \$).

22. RÉOLUTION POUR CONGÉ SABBATIQUE DE L'ADL;

79-05-2023

22. Résolution pour congé sabbatique de l'ADL.

ATTENDU QUE madame France Daoust a demandé au conseil de prendre un congé sans solde de 6 mois, à partir 1 juin 2023;

ATTENDU QUE cette demande ne déstabilisera pas le travail de l'agente de développement, puisqu' une personne est disponible pour faire le remplacement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à prendre un congé sans solde de six mois à partir du premier juin 2023.

23. BILAN 2022 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES;

23. Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles

Le maire, Donald Rheault dépose le bilan comparatif 2021-2022 de la gestion des matières résiduelles.

24. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL;

80-05-2023

24. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

ATTENDU QUE des travaux pour l'installation de deux pluviaux (coté Est et coté Ouest) sont impérativement nécessaire pour le bon écoulement des eaux de pluie;

ATTENDU QUE l'entreprise « Construction Benoit Doyon Inc. » peut faire les travaux prochainement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Construction Benoit Doyon Inc. au montant budgétaire de 66 000.00 \$ plus les taxes applicables.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com);

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Nom en anglais des sentiers de vélo
- Travaux de voirie 2023
- Ponceau d'entrée du chemin de Cèdres
- Achat de biens au Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle
- Élagage des arbres pour entretien de la végétation

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

81-05-2023

26. Clôture et levée de l'assemblée.

Il est résolu unanimement;

DE CLORE la session. Il est 21h09.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 juin 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Isabelle Beaulieu et Amélie Massé et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : madame Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 mai 2023
5. Comptes à payer du mois (321 744.97\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Faits saillants de l'année 2022
9. Acceptation de la proposition pour travaux de voirie 2023 (55 291.48\$)
10. Adoption de l'entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction et autorisation de participer à une demande d'offre de prix auprès de firme d'avocat
11. Proposition pour l'offre de services-demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) infrastructure de prélèvement et distribution d'eau potable (prix budgétaire de 50 957.00\$)
12. Camp de jour
13. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
14. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
15. Clôture et levée de l'assemblée 21H10

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (4).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

82-06-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2023;

83-06-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 mai 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 mai 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

84-06-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2300308 à C2300379. La séquence des chèques en ligne de L2300046 à L2300055.**

Total des factures	236 996.79\$
Total des paiements directs	53 451.38\$
Total des salaires	31 296.80\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	321 744.97\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 juin 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2022;

8. Faits saillants de l'année 2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture au conseil sur les faits saillants du rapport financier 2022. Ce rapport sera publié dans le journal L'Alliance de Preissac et sur le site Internet de la Municipalité.

9. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION POUR TRAVAUX DE VOIRIE 2023 (55 291.48\$);

85-06-2023

9. Acceptation de la proposition pour travaux de voirie 2023 (55 291.48\$).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour les travaux de voirie 2023 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes
Excavation Gilbert Sheehy Inc.	55 291,48 \$
Béton Fortin Inc.	98 352.53 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Excavation Gilbert Sheehy Inc. » pour réaliser les travaux de voirie tel que décrit dans l'appel d'offres, pour un montant de 55 291,48 \$ incluant les taxes.

10. ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ET AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE DEMANDE D'OFFRE DE PRIX AUPRÈS DE FIRMES D'AVOCATS;

86-06-2023

10. Adoption de l'entente intermunicipale relative à la gestion des constats d'infraction et autorisation de participer à une demande d'offre de prix auprès de firmes d'avocats.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac a différents règlements municipaux qui s'appliquent sur son territoire qui prévoient des amendes en cas de non-respect de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Preissac peut donner elle-même des constats d'infraction ou peut le faire par l'intermédiaire de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville d'Amos a le personnel requis pour faire la gestion des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, une entente sur la gestion des constats d'infraction existent entre les municipalités de la MRC d'Abitibi et qu'il y a lieu de la mettre à jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CONCLURE une entente relative à la gestion des constats d'infraction avec la Ville d'Amos;

D'AUTORISER le maire, M. Donald Rheault et le directeur général, M. Gérard Pétrin à signer, pour et au nom de la municipalité de Preissac, ladite entente donnant effet à la présente résolution;

D'AUTORISER la Ville d'Amos d'aller en demande de prix au nom de la municipalité de Preissac auprès de firmes d'avocats pour représenter les intérêts de la municipalité.

11. PROPOSITION POUR L'OFFRE DE SERVICES-DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (LQE) INFRASTRUCTURE DE PRÉLÈVEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (PRIX BUDGÉTAIRE DE 50 957.00\$)

87-06-2023

11. Proposition pour l'offre de services-demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) infrastructure de prélèvement et distribution d'Eau potable (prix budgétaire de 50 957.00\$).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin se retire à cause d'un conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac veut être en mesure de faire du développement au secteur « village » avec les terrains y appartenant ;

ATTENDU QUE le puits de la coopérative d'aqueduc se trouve au beau milieu du secteur à développer;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de GCM Consultants pour réaliser une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) infrastructure de prélèvement et distribution d'eau potable pour un montant budgétaire de 50 957.00 \$.

12. CAMP DE JOUR;

12. Camp de jour.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu du dossier « Camp de jour » que la municipalité a mis en place pour l'été 2023 pour soutenir les citoyens dans la perspective que le service n'était pas disponible aux alentours.

13. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL;

13. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

14. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Vivaces
- Terrain Fontbonne
- Coupe de bois
- Travaux chemin des Pêcheurs
- Transport de bois
- Lignes jaune – chemins asphaltés
- Sécurité – bouées – donner à contrat
- Installation des bouées
- Chien - rappel

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

88-06-2023

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 juillet 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Isabelle Beaulieu, Casandra Couture, Amélie Massé et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2023
5. Comptes à payer du mois (206 381.55\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Soumission pour travaux d'asphaltage et rapiéçage (27 995.00 \$ + taxes)
9. Proposition pour travaux de débroussaillage (7 581.45\$)
10. Avis d'appel d'intérêts de la ville d'Amos pour la mise en place d'un service de la gestion animale
11. Budget pour activité et inauguration de la plage le 19 août prochain (3 000 \$)
12. Soumission pour identification des locaux et enseigne murale pour les différents partenaires (7 483.77 \$)
13. Planification de l'audit pour Recyc-Québec
14. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
15. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
16. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (12).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

89-07-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JUIN 2023;

90-07-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 juin 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

91-07-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2300380 à C2300443. La séquence des chèques en ligne de L2300056 à L2300064.**

Total des factures	132 577.92\$
Total des paiements directs	37 071.72\$
Total des salaires	36 731.91\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	206 381.55\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 juillet 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. SOUMISSION POUR TRAVAUX D'ASPHALTAGE ET RAPIÉÇAGE (27 995.00 \$ + TAXES);

92-07-2023

8. Soumission pour travaux d'asphaltage et rapiéçage (27 995.00 \$ + taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Pavage Harricana Inc. pour les travaux d'asphaltage et rapiéçage au montant de 27 995.00 \$ plus les taxes applicables.

9. PROPOSITION POUR TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE (7 581.45 \$);

93-07-2023

9. Proposition pour travaux de débroussaillage (7 581.45 \$).

ATTENDU QUE le propriétaire du 66, chemin de la Montagne planifie de construire une maison l'année prochaine et que la ligne électrique n'est pas disponible pour son terrain;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac pourra éventuellement profiter du prolongement de ligne électrique;

ATTENDU QUE le propriétaire du 66, chemin de la Montagne s'engage à défrayer la moitié des coûts nets pour la préparation du terrain;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Entreprise A. Larochelle pour les travaux de débroussaillage au montant de 7 581.45 \$ et de refacturer la moitié au propriétaire du 66, chemin de la Montagne.

10. AVIS D'APPEL D'INTÉRÊTS DE LA VILLE D'AMOS POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LA GESTION ANIMALIÈRE;

94-07-2023

10. Avis d'appel d'intérêts de la ville d'Amos pour la mise en place d'un service de la gestion animale.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac a adopté un règlement municipal relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Preissac aimerait retenir les services suivants :

- Services d'accueil;
- Services de capture, cueillette et transport des animaux;
- Services d'hébergement;
- Services de recherche d'une identification d'un animal et de son gardien;
- Services d'adoption;
- Dernier recours, euthanasie et disposition des animaux;
- Contrôle des animaux errants – prêt et livraison de cages trappes;
- Service d'urgence;
- Service chien potentiellement dangereux;
- Service des licences;
- Conformité aux lois et règlements provinciaux;
- Application des règlements municipaux, des lois;
- Émission des constats d'infraction et présence à la Cour;
- Production de rapports et registres mensuels et annuels;
- Activités de prévention et de sensibilisation pour les citoyens et les propriétaires d'animaux;
- Recensement des animaux domestiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos est en processus d'avis d'appel d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont requis à l'application du chapitre P-38.002, r.1 Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Preissac demande à la Ville d'Amos d'être ajouté à leur processus d'avis d'appel d'intérêts pour les services mentionné ci-dessus.

11. BUDGET POUR ACTIVITÉ ET INAUGURATION DE LA PLAGE LE 19 AOÛT PROCHAIN (3 000 \$);

95-07-2023

11. Budget pour activité et inauguration de la plage le 19 août prochain (3 000 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 3 000 \$ pour une activité et l'inauguration de la plage qui aura lieu le 19 août prochain.

12. SOUMISSION POUR IDENTIFICATION DES LOCAUX ET ENSEIGNE MURALE POUR LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES (7 483.77 \$);

96-07-2023

12. Soumission pour identification des locaux et enseigne murale pour les différents partenaires (7 483.77 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise « Réflecteur » pour la fourniture d'enseignes des locaux et partenaires pour le Complexe multifonctionnel Agnico Eagle (CMAE) au montant de 7 483.77 \$.

13. PLANIFICATION DE L'AUDIT POUR RECYC-QUÉBEC;

13. Planification de l'audit pour Recyc-Québec.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil les documents relatifs à la planification de l'audit pour Recyc-Québec pour l'année 2022.

14. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL;

14. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : [DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com));

15. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Remplacement ADL
- Coquille résolution 74-05-2023
- Coût du Complexe
- Entrée du chemin de la Baie
- Rappel-responsabilité avec notre animal
- Poussière chemin Vautrin
- Asphalte – chemin Vautrin
- Colombarium
- Station lavage (vision de la municipalité)
- Projet bande riveraine avec Québec nature
- Ramassage des bouées (inspection des installations)
- Le gentilé de Preissac – Preissieux, Preissieuse

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

97-07-2023

16. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 15 août 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Isabelle Beaulieu, Amélie Massé et monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture, messieurs David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 juillet 2023
5. Comptes à payer du mois (492 087.12\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Proposition pour travaux de débroussaillage (1 700.00\$)
9. Achat d'un réfrigérateur au local du club de l'Âge d'or (1 000.00\$)
10. Réponse du MTQ pour donner suite à la demande de ponceau au 707, avenue du Lac
11. Signature pour entente d'utilisation d'instruments de suivi environnemental au CMAE
12. Signature des documents pour la demande de lotissement dans le secteur nord de l'avenue Principale
13. Demande de location pour le CMAE pour les caravaniers en juin 2024
14. Colloque de l'ADMQ à Amos le 14 et 15 septembre prochain
15. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
17. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (2).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

98-08-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2023;

99-08-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 juillet 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 juillet 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

100-08-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2300444 à C2300519. La séquence des chèques en ligne de L2300065 à L2300073.**

Total des factures	276 410.01\$
Total des paiements directs	172 532.92\$
Total des salaires	43 144.19\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	492 087.12\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 15 août 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. PROPOSITION POUR TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE (1 700.00\$);

101-08-2023

8. Proposition pour travaux de débroussaillage (1 700.00\$).

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux de débroussaillage dans le secteur du terrain de camping et de la base plein air;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement:

D'ACCEPTER la proposition de « Entreprise A Larochelle » pour effectuer le travail de débroussaillage dans le secteur de la base plein air pour le montant de 1 700.00 \$ plus les taxes applicables.

9. ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR AU LOCAL DU CLUB DE L'ÂGE D'OR (1 000.00\$);

102-08-2023

9. Achat d'un réfrigérateur au local du club de l'Âge d'or (1 000.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un réfrigérateur pour le local du Club de l'Âge d'Or au montant budgétaire de 1000.00 \$.

10. RÉPONSE DU MTQ POUR DONNER SUITE À LA DEMANDE DE PONCEAU AU 707, AVENUE DU LAC;

103-08-2023

10. Réponse du MTQ pour donner suite à la demande de ponceau au 707, avenue du Lac.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac travaille pour améliorer la sécurité de ses citoyens;

ATTENDU QUE la problématique de l'accès au Centre de transbordement de la municipalité situé au 707, avenue du Lac (route 395) cause des maux de tête aux utilisateurs du Centre de transbordement;

ATTENDU QUE le 707, avenue du Lac est occupé par le garage municipal, l'entrepôt de sable avec abrasif, conteneurs à métaux, enfouissement, bardeaux asphalte, etc. et aussi un autre local qui est utilisé par le Cercle des fermières;

ATTENDU QUE la solution envisagée par le département des travaux publique de la municipalité est d'élargir le ponceau de 18 mètres environ qui donne accès via l'avenue du Lac au Centre de transbordement;

ATTENDU QUE la demande de permis pour la modification du ponceau pour l'accès au 707, avenue du Lac a été faite selon le processus habituel au Centre de service du MTQ qui couvre notre territoire, ces derniers ont transféré notre demande à la direction régionale du MTQ en nous informant que l'autorisation dépassait leurs compétences;

ATTENDU QUE la direction régionale a communiqué avec la municipalité pour avoir plus de détails en rapport avec notre demande de reconstruction complète de l'accès en augmentant la largeur 18 mètres environ;

ENTENDU QUE la réponse du MTQ qui nous explique qu'ils ont des normes et des normes ne peuvent répondre favorablement à notre demande pourtant légitime;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac fasse des représentations auprès des autorités politique pour obtenir gain de cause sur une situation somme toute, très banale, qui a pour principal objectif : la sécurité de nos citoyens.

11. SIGNATURE POUR ENTENTE D'UTILISATION D'INSTRUMENTS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL AU CMAE;

104-08-2023

11. Signature pour entente d'utilisation d'instruments de suivi environnemental au CMAE.

ATTENDU QUE la minière « Agnico-Eagle Mine » souhaite profiter de la construction d'un nouveau Complexe multifonctionnel qui porte son nom, pour y installer un sismographe au sous-sol;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente d'utilisation d'instruments de suivi environnemental au CMAE.

12. SIGNATURE DES DOCUMENTS POUR LA DEMANDE DE LOTISSEMENT DANS LE SECTEUR NORD DE L'AVENUE PRINCIPALE;

105-08-2023

12. Signature des documents pour la demande de lotissement dans le secteur nord de l'avenue Principale.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a convenu avec « Gestion Christian Ayotte Inc. » pour qu'elle cède le lot 6 573 414 cadastre du Québec (*pour fin de parc et espace vert*) issu du lotissement des lots 4 593 806 et 6 525 517 tel qu'il appert au plan de lotissement préparé Patrick Touzin, arpenteur géomètre le 3 avril 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault, ou son représentant, et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à signer tous les documents relatifs à ladite transaction;

DE MANDATER PME INTER, notaire Abitibi, à préparer tous les documents relatifs pour la réalisation complète et parfaite de cette transaction. Les frais de notaire sont à la charge de la municipalité de Preissac.

13. DEMANDE DE LOCATION POUR LE CMAE POUR LES CARAVANIERS EN JUIN 2024;

106-08-2023

13. Demande de location pour le CMAE pour les caravaniers en juin 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCORDER la location du CMAE du 26 au 30 juin 2024 pour un montant de 1 000.00 \$, le tout sujet à l'approbation des parties selon les besoins spécifiques du locataire.

14. COLLOQUE DE L'ADMQ À AMOS LE 14 ET 15 SEPTEMBRE PROCHAIN;

107-08-2023

14. Colloque de l'ADMQ à Amos le 14 et 15 septembre prochain.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque à participer au colloque régional des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 et 15 septembre 2023 à Amos. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport selon la convention en vigueur.

15. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

15. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle (CMAE).

16. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : (DIRECTION@PREISSAC.COM));

16. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Nettoyage du Pont Tancrede
- Travaux de voirie 2023
- Raccordement électrique du CMAE

17. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

108-08-2023

17. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 septembre 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Isabelle Beaulieu, Amélie Massé et Casandra Couture et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : Monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 août 2023
5. Comptes à payer du mois (432 485.91\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution d'appui pour le renouvellement de la TECQ 2024-2028
9. Lettre du MTQ
10. Rapport budgétaire au 31 août 2023
11. Achat de 4 bonbonnes pour le service incendie (9 000.00\$)
12. Signature pour entente de trois ans avec la Croix-Rouge
13. Autorisation de signature avec « Emploi Québec » pour demande aide salariale pour un poste au CMAE (20 semaines)
14. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
15. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
16. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (6).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

109-09-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 AOÛT 2023;

110-09-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 août 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 15 août 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

111-09-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2300520 à C2300590. La séquence des chèques en ligne de L2300074 à L2300078.**

Total des factures	369 032.00\$
Total des paiements directs	3 348.37\$
Total des salaires	60 105.54\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	432 485.91\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 septembre 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC Abitibi.

Il n'y a pas eu de rencontre.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. RÉOLUTION D'APPUI POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA TECQ 2024-2028;

112-09-2023

8. Résolution d'appui pour le renouvellement de la TECQ 2024-2028.

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3.5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, caserne de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ce changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement des conseillers présents, que la municipalité de Preissac demande aux gouvernements du Québec et du Canada:

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés, Mme Suzanne Blais du comté d'Abitibi Ouest et M. Sébastien Lemire Abitibi-Témiscamingue, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

9. LETTRE MTMD;

9. Lettre MTMD.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture de la lettre qu'il a reçu de la ministre des transports et la mobilité durable, madame Geneviève Guilbault qui nous informe que la municipalité recevra 76 970 \$ pour le PAVL, volet « entretien » 2023-2024.

10. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2023;

10. Rapport budgétaire au 31 août 2023.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 août 2023 « *États comparatifs des revenus et dépenses* » tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

11. ACHAT DE 4 BONBONNES POUR LE SERVICE INCENDIE (9 000.00\$);

113-09-2023

11. Achat de 4 bonbonnes pour le service incendie (9 000.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 4 bonbonnes pour le service incendie au montant de 9 000.00\$.

12. SIGNATURES POUR ENTENTE DE TROIS ANS AVEC LA CROIX-ROUGE;

114-09-2023

12. Signatures pour entente de trois ans avec la Croix-Rouge.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer l'entente de trois ans avec la société canadienne de la Croix-Rouge (division Québec).

13. AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC « EMPLOI QUÉBEC » POUR DEMANDE AIDE SALARIALE POUR UN POSTE AU CMAE (20 SEMAINES)

115-09-2023

13. Autorisation de signature avec « Emploi Québec » pour demande aide salariale pour un poste au CMAE (20 semaines).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer avec Emploi Québec pour demande d'aide salariale pour un poste au CMAE (20 semaines).

NB : La confirmation de l'embauche de la personne admissible se fera, si l'aide salariale est consentie, à la prochaine réunion du conseil.

14. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

14. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle (CMAE).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

15. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes brièvement énumérées:

- Discussion sur l'aide financière d'emploi Québec
- Travaux de voirie 2023
- Raccordement électrique du CMAE
- Station de lavage et comité
- Dépenses sur carte de crédit

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

116-09-2023

16. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h48.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 octobre 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Isabelle Beaulieu, Amélie Massé et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2023
5. Comptes à payer du mois (323 380.09\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution pour reddition de comptes PAVL volet CE
9. Résolution pour reddition de comptes PRABAM
10. Résolution pour remboursement des frais de formation des pompiers
11. Déneigement secteur Tancrède (1 200\$)
12. Caucus et réunions 2024
13. Procédure de gestion des plaintes sur la charte de la langue française
14. Nomination d'un émissaire de la langue française pour la municipalité de Preissac
15. Avis de motion et présentation du règlement #289-2023 sur le 911
16. Adoption du plan d'action en Solution nature
17. Achat de tapis pour le CMAE (885\$)
18. Achat d'auto-récureuses avec brosses et balai mécanique pour le CMAE
19. Embauche de madame Christine Garant au poste de coordonnatrice du CMAE
20. Embauche de monsieur Jean-Guy Gendron au poste de concierge pour la municipalité
21. Fonçage d'un puits au Parc Tancrède
22. Budget pour activité portes ouvertes (1 000\$) et inauguration du CMAE (5 000\$)
23. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
 - Portes ouvertes le 9 novembre
 - Inauguration le 25 novembre
24. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : (direction@preissac.com))
25. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (6).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

117-10-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2023;

118-10-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 septembre 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

119-10-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2300591 à C2300649. La séquence des chèques en ligne de L2300079 à L2300089.**

Total des factures	189 364.51\$
Total des paiements directs	96 704.86\$
Total des salaires	37 310.72\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	323 380.09\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 octobre 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. RÉOLUTION POUR REDDITION DE COMPTES PAVL VOLET CE

120-10-2023

8. Résolution pour reddition de comptes PAVL volet CE.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller David Gervais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 49 761 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9. RÉOLUTION POUR REDDITION DE COMPTES PRABAM

121-10-2023

9. Résolution pour reddition de comptes PRABAM.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit présenter au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une reddition de comptes finale pour l'obtention du montant maximal de 75 000 \$ annoncé dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit d'abord soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la préparation du rapport de procédures convenues, lequel sera joint à la reddition de comptes soumise au Ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité s'engage à en respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale, amendée s'il y a lieu.

10. RÉSOLUTION POUR REMBOUSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES POMPIERS

122-10-2023

10. Résolution pour remboursement des frais de formation des pompiers.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit des formations pour les programmes suivants :

- Pompier I : 4 pompiers
- Auto-sauvetage : 10 pompiers
- Matières dangereuses : 4 pompiers
- Opérateur de véhicule d'élévation : 2 pompiers
- Véhicules électrique et hybride : 10 pompiers
- Sauvetage nautique : 5 pompiers

Au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi.

11. DÉNEIGEMENT SECTEUR TANCRÈDE

123-10-2023

11. Déneigement secteur Tancrède.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement secteur Tancrède (caserne, bibliothèque et journal) pour la saison 2023-2024 au montant forfaitaire de 1,200.00 \$ payable en deux versements, le premier au 15 décembre 2023 et le deuxième le 15 mars 2024.

12. CAUCUS ET RÉUNIONS 2024

124-10-2023

12. Caucus et réunions 2024.

Caucus (19h00)	Réunions régulières (20h00)
9 janvier	16 janvier
6 février	13 février
5 mars	12 mars
2 avril	9 avril
7 mai	14 mai
4 juin	11 juin
2 juillet	9 juillet
6 août	13 août
3 septembre	10 septembre
1 octobre	8 octobre
5 novembre	12 novembre
3 décembre	10 décembre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les dates et heures des assemblés du conseil 2024 tel que présentées ci-dessus.

13. PROCÉDURE DE LA GESTION DES PLAINTES SUR LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

125-10-2023

13. Procédure de la gestion des plaintes sur la Charte de la langue française.

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2023, de nouvelles obligations découlant de la Charte de la langue française et de la politique linguistique de l'État entrait en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER la procédure de plainte pour son non-respect de la Charte de la langue française

DE PUBLIER la procédure sur le site internet de la municipalité de Preissac www.preissac.com dans l'onglet règlements et politiques.

14. NOMINATION D'UN ÉMISSAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE POUR LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

126-10-2023

14. Nomination d'un émissaire de la langue française pour la municipalité de Preissac.

CONDIDÉRANT QUE le 1^{er} juin dernier, des nouvelles obligations découlant de la *Charte de la langue française* et de la *Politique linguistique de l'État* entraient en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'une de ces obligations est de désigner un émissaire de la langue française, et celui-ci doit l'être par la plus haute instance soit le maire;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de l'émissaire est de mettre en œuvre et de veiller à ce que la *Politique linguistique de l'État* soit respectée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

QUE le maire désigne Gérard Pétrin, directeur général, émissaire de la langue française de la municipalité de Preissac;

D'EN INFORMER le ministère de la Langue française.

15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #289-2023 SUR LE 911

127-10-2023

15. Avis de motion et présentation du règlement #289-2023 sur le 911.

Le maire, Donald Rheault dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 289-2023 intitulé : Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

16. ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN SOLUTION NATURE

128-10-2023

16. Adoption du plan d'action en Solution nature.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a participé à un projet environnemental avec « solution nature » pour la pérennité de nos cours d'eau;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu avec différents intervenants du milieu qui représentent plusieurs associations (Créat, UPA, Table Gir, etc.) ont mené à la rédaction d'un plan d'action qui comprend plusieurs priorités;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le plan d'action déposé au comité par Solution nature.

17. ACHAT DE TAPIS POUR LE CMAE (885\$)

129-10-2023

17. Achat de tapis pour le CMAE (885\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux tapis pour le CMAE au montant de 885.00\$ plus les taxes applicables.

18. ACHAT D'AUTO RÉCUREUSES AVEC BROSSES ET BALAI MÉCANIQUE POUR LE CMAE

130-10-2023

18. Achat d'auto récureuses avec brosses et balai mécanique pour le CMAE.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER les achats suivants pour le CMAE:

- Auto-récureuse avec brosse 4 195.00 \$
- Auto-récureuse ultra compact 4 995.00 \$
- Balai mécanique manuel 811.69 \$

Plus les taxes applicables.

19. EMBAUCHE DE MADAME CHRISTINE GARANT AU POSTE DE COORDONNATRICE DU CMAE

131-10-2023

19. Embauche de madame Christine Garant au poste de coordonnatrice du CMAE.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a présenté une demande d'aide financière auprès d'Emploi Québec et que le projet a été accepté pour une durée de 20 semaines débutant le 9 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Christine Garant au poste de coordonnatrice du CMAE selon les conditions en vigueur dans la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, avec une période probatoire de 3 mois.

Le conseil de la municipalité de Preissac déterminera la suite des choses après le 20 semaines subventionnable.

20. EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-GUY GENDRON AU POSTE DE CONCIERGE POUR LA MUNICIPALITÉ

132-10-2023

20. Embauche de monsieur Jean-Guy Gendron au poste de concierge pour la municipalité.

ATTENDU QUE l'entretien du nouveau CMAE exigera la présence d'une personne responsable de l'entretien ménager hebdomadaire;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Gendron s'est montré intéresser pour se poste;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Jean-Guy Gendron au poste de concierge pour la municipalité selon les conditions en vigueur dans la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, avec une période probatoire de 3 mois.

21. FONÇAGE D'UN PUIITS AU PARC TANCRÈDE

133-10-2023

21. Fonçage d'un puits au Parc Tancrède.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire faire de l'aménagement dans le secteur du parc Tancrède, comme l'installation éventuelle d'un jeu d'eau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le fonçage d'un puits artésien au parc Tancrède.

22. BUDGET POUR ACTIVITÉ PORTES OUVERTES (1 000\$) ET INAUGURATION DU CMAE (5 000\$)

134-10-2023

22. Budget pour activité portes ouvertes (1 000\$) et inauguration du CMAE (5 000\$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac est en train de planifier deux activités, une pour tous les citoyens (portes ouvertes) et une pour les partenaires de se gigantesque projet (inauguration officielle);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 1 000.00\$ pour défrayer les coûts reliés à l'activité portes ouvertes qui se tiendra le 9 novembre 2023 ainsi qu'un budget de 5 000.00\$ pour l'inauguration du CMAE.

23. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

23. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

- Portes ouvertes le 9 novembre
- Inauguration le 25 novembre

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : ([DIRECTION@PREISSAC.COM](mailto:direction@preissac.com)));

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Concierge
- Poste non-affiché
- Comité asphalte
- Pancartes de sentiers en anglais
- Coûts du CMAE

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

135-10-2023

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h58.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 novembre 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 octobre 2023
5. Comptes à payer du mois (378 899.24\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution annuelle pour la TECQ
9. Résolution pour autorisation d'accès de versement au MESS
10. Déclaration d'intérêts pécuniaires
11. Adoption du règlement # 289-2023 sur le 911
12. Politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels
13. Autorisation de signature d'une entente de location pour faire une glissade et paiement annuel de 1 000.00 \$ sur le terrain # 4 592 211 Cadastre du Québec
14. Paiement des vacances des pompiers et des employés
15. Autorisation de signatures pour l'échelle salariale pour les années 2024-2025-2026, les Pompiers et les Élus
16. Entente de réclamation sur les matériaux de remplacement et les frais de prolongement de chantier engendrés par le branchement tardif d'Hydro-Québec (41 810.00 \$ plus les taxes admissibles)
17. Acceptation des coûts proposés pour l'installation de câble chauffants, gouttières, éclairage de l'enseigne, travaux pour raccordement à une génératrice, etc. (35 863.15 \$ plus les taxes applicables)
18. Achat d'ordinateur et bureau pour CMAE (budget de 2 000.00 \$)
19. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
 - Portes ouvertes le 9 novembre (suivi)
 - Inauguration le 25 novembre
20. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : (direction@preissac.com))
21. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (10).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

136-11-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 2023;

137-11-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 octobre 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 octobre 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

138-11-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque C2300650 à C2300746. La séquence des chèques en ligne de L2300090 à L2300099.

Total des factures	225 605.85\$
Total des paiements directs	115 733.11\$
Total des salaires	37 560.28\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	378 899.24\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 novembre 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR LA TECQ

139-11-2023

8. Résolution annuelle pour la TECQ.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Gervais et résolu unanimement que:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

9. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION D'ACCÈS DE VERSEMENT MESS

140-11-2023

9. Résolution pour autorisation d'accès de versements au MESS.

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente de subvention salariale intervenue le 12 octobre 2023 avec Emploi Québec, la municipalité de Preissac doit présenter une demande d'accès au Ministère pour effectuer les demandes de versements en ligne;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, à présenter une demande d'accès auprès du ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale à titre d'utilisateur des dossiers Entreprise et responsable de la sécurité.

10. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

10. Déclaration d'intérêts pécuniaires.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a remis aux Élus la déclaration d'intérêts pécuniaires.

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 289-2023 SUR LE 911

141-11-2023

11. Adoption du règlement # 289-2023 sur le 911.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 289-2023, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Avis de motion	10 octobre 2023
Adoption du règlement	14 novembre 2023
Avis de publication du règlement	15 novembre 2023
Transmission au MAMH	20 novembre 2023
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2024

12. POLITIQUE SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

142-11-2023

12. Politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels.

DE DÉPOSER sur le site Web www.preissac.com la politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels sous l'onglet politique/règlement.

13. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE LOCATION POUR FAIRE UNE GLISSADE ET PAIEMENT ANNUEL DE 1 000.00 \$ SUR LE TERRAIN # 4 592 211 CADASTRE DU QUÉBEC

143-11-2023

13. Autorisation de signature d'une entente de location pour faire une glissade et paiement annuel de 1 000.00 \$ sur le terrain # 4 592 211 Cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité était à la recherche d'un site pour y installer une glissade;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 592 211 Cadastre du Québec, monsieur Daniel Ébacher est disposé à faire la location hivernale d'une partie de son terrain;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général à signer une entente renouvelable annuellement et de payer 1 000.00 \$ par année.

14. PAIEMENT DES VACANCES ANNUELLES DES POMPIERS ET DES EMPLOYÉS

144-11-2023

14. Paiement des vacances annuelles des pompiers et des employés.

ATTENDU QUE selon la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, les vacances doivent être payées, ainsi que les jours maladies non-utilisés pour mettre les compteurs à zéro en fin d'année;

ATTENDU QUE les vacances des pompiers font aussi partie de la politique de gestion des employés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les montants dus aux employés et aux pompiers de la municipalité de Preissac.

15. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'ÉCHELLE SALARIALE POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026, LES POMPIERS ET LES ÉLUS

145-11-2023

15. Autorisation de signatures pour l'échelle salariale pour les années 2024-2025-2026, les Pompiers et les Élus.

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente d'indexation pour les années 2024 (3%), 2025 (3%) et 2026 (2%);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer le tableau des salaires, l'échelle salariale 2024-2025-2026.

16. ENTENTE DE RÉCLAMATION SUR LES MATÉRIAUX DE REMPLACEMENT ET LES FRAIS DE PROLONGEMENT DE CHANTIER ENGENDRÉS PAR LE BRANCHEMENT TARDIF D'HYDRO-QUÉBEC (41 810.00 \$ PLUS LES TAXES ADMISSIBLES)

146-11-2023

16. Entente de réclamation sur les matériaux de remplacement et les frais de prolongement de chantier engendré par le branchement tardif d'Hydro-Québec (41 810.00\$ plus les taxes admissibles).

ATTENDU QUE des discussions sur le coût des matériaux de remplacement et les frais de prolongement de chantier ont abouties sur une entente avec l'entrepreneur général « Construction Benoit Doyon Inc. »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'entente négociée par le directeur général, monsieur Gérard Pétrin pour un montant de 41 810.00 \$ plus les taxes applicables.

17. ACCEPTATION DES COÛTS PROPOSÉS POUR L'INSTALLATION DE CÂBLE CHAUFFANTS, GOUTTIÈRES, ÉCLAIRAGE DE L'ENSEIGNE, TRAVAUX POUR RACCORDEMENT À UNE GÉNÉRATRICE, ETC. (35 863.15 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES)

147-11-2023

17. Acceptation des coûts proposés pour l'installation de câble chauffants, gouttières, éclairages de l'enseigne, travaux pour raccordement à une génératrice, etc. (35 863.15 \$ plus les taxes applicables).

ATTENDU QUE l'installation de câble chauffant, pour les gouttières, l'éclairage de l'enseigne et surtout le raccordement à un boîtier de réception pour génératrice en arrière de l'aréna Jacques Massé était rendu évident pour le bon fonctionnement du CMAE;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Construction Benoit Doyon Inc. pour l'exécution et la fourniture du matériel nécessaire pour réaliser ces travaux au montant de 35 863.15 \$ plus les taxes applicables.

18. ACHAT D'ORDINATEUR ET BUREAU POUR CMAE (BUDGET DE 2 000.00\$)

148-11-2023

18. Achat d'ordinateur et bureau pour CMAE (budget de 2 000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 2 000.00 \$ pour l'achat d'ordinateur et accessoires de bureau pour CMAE.

19. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

19. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

- Portes ouvertes le 9 novembre (suivi)
- Inauguration le 25 novembre

20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

20. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Les montants sur les points 16 et 17
- Coûts actuels
- Génératrice
- Salle Âge d'Or
- Décoration de Noël
- Développement Tancredé – jeux d'eau – pertinence
- Comité jeux d'eau – consultation publique
- Évaluation des besoins – avant d'aller plus loin
- Emplacement idéal – village/Tancredé
- Comité de citoyens – Tancredé
- Comité asphalte – après les fêtes
- Cellulaire - signal

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

149-11-2023

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h03.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 décembre 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin.

Conseillers absents : Messieurs David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 novembre 2023
5. Comptes à payer du mois (620 597.79\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Avis de motion règlement 290-2023
9. Présentation du projet de règlement 290-2023
10. Session spéciale pour adoption du budget 2024 le 19 décembre 2023
11. Dépôt du registre de don reçu par les Élus et Employés
12. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
13. Liste des personnes endettées envers la municipalité
14. Nettoyage des conduits de ventilation au 6, rue des Rapides (3 745.00\$)
15. Frais de déplacements de trois poteaux au chemin de la Baie (16 000.00\$)
16. Résolution pour Projet GREMA-UQAT
17. Appui au projet sur les solutions nature pour le climat phase 2 déposé par Nature Québec pour le programme Action-Climat
18. Recommandation du comité « Jeux d'eau »
19. Achat d'accessoires pour bouées (lumières, batteries et cordes) 10 500.00\$
20. Achat de pneus pour le tracteur MF (budget de 5 000.00\$)
21. Proposition de terminal de paiement cartes de crédit et/ou direct
22. Tablette avec tuyau pour vestiaire CMAE (6 650.00\$)
23. Distribution de cadeaux avec père Noël le 17 décembre Ha! Ha! Ha!
24. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
25. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (8).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

150-12-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 NOVEMBRE 2023;

151-12-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 novembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 novembre 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

152-12-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque C2300747 à C2300823. La séquence des chèques en ligne de L2300100 à L2300108.

Total des factures	459 304.77\$
Total des paiements directs	117 534.23\$
Total des salaires	43 758.79\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	620 597.79\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 décembre 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 290-2023

153-12-2023

8. Avis de motion 290-2023.

La conseillère, madame Isabelle Beaulieu dépose un avis de motion que le règlement # 290-2023 sera adopté à une séance ultérieure.

9. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 290-2023

9. Présentation du projet de règlement 290-2023.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente le règlement # 290-2023 intitulé : « *Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2024* »

10. SESSION SPÉCIALE POUR ADOPTION DU BUDGET 2024 LE 19 DÉCEMBRE 2023

10. Session spéciale pour adoption du budget 2024 le 19 décembre 2023.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents qu'il y aura une session spéciale du conseil le 19 décembre 2023 au Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle à 20 h00 pour adopter les prévisions budgétaires 2024.

11. DÉPÔT DU REGISTRE DE DON REÇU PAR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS

11. Dépôt du registre de don reçu par les Élus et Employés.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le registre des dons reçus par les Élus et employés de la municipalité de Preissac.

12. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

12. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens et le conseil qu'il a reçu toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil et qu'il informera le MAMH tel que prescrit par la loi.

Élus	Date de réception
Monsieur Donald Rheault, maire	14 novembre 2023
Madame Casandra Couture, conseillère #1	7 novembre 2023
Monsieur Jean-Paul Gosselin, conseiller #2	7 novembre 2023
Monsieur David Gervais, conseiller #3	7 novembre 2023
Madame Amélie Massé, conseillère #4	7 novembre 2023
Madame Isabelle Beaulieu, conseillère #5	12 décembre 2023
Monsieur Sébastien Petitclerc, conseiller #6	7 novembre 2023

13. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

154-12-2023

13. Liste des personnes endettées envers la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchées par la vente sont les suivants : 24 % pour 2021, 24 % pour 2022 et 24 % pour 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GOSSELIN, ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité demande à la MRC d'Abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrits pour défaut de paiement des taxes et que tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec ;

- FOURNIER Christine Lot : 4 592 465 Matricule : 9161-66-4798-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi
- CARON Tommy Lot : 4 592 571 Matricule : 9559-40-6846-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette à la MRC d'Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QUE la Municipalité nomme Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier, pour protéger les créances de la Municipalité le 11 avril 2024, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QUE la Municipalité nomme Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, à titre de représentante suppléante pour protéger les créances de la Municipalité le 11 avril 2024, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.

14. NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION AU 6, RUE DES RAPIDES (3 745.00\$)

155-12-2023

14. Nettoyage des conduits de ventilation au 6, rue des Rapides (3 745.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Sogitex pour le nettoyage des conduits de ventilation du 6, rue des Rapides pour un montant de 3 745.00 \$ plus les taxes applicables.

15. FRAIS DE DÉPLACEMENT DE TROIS POTEAUX AU CHEMIN DE LA BAIE (16 007.00\$)

156-12-2023

15. Frais de déplacement de trois poteaux au chemin de la Baie (16 007.00\$).

ATTENDU QUE des poteaux sont dans l'emprise du chemin de la Baie et que cela cause des inconvénients pour les opérations de déneigement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le déplacement de trois poteaux situés sur le chemin de la Baie et de payer 16 007.00 \$ plus les taxes applicables.

16. RÉSOLUTION POUR PROJET GREMA-UQAT

157-12-2023

16. Résolution pour projet GREMA-UQAT.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE PROPOSER à la table des conseillers de Comté de la MRC Abitibi de développer un nouveau partenariat avec GREMA visant la fondation de deux Chaires de recherches basées au campus de l'UQAT à Amos selon la même clé de répartition que l'entente initiale.

17. APPUI AU PROJET SUR LES SOLUTIONS NATURE POUR LE CLIMAT PHASE 2 DÉPOSÉ PAR NATURE QUÉBEC POUR LE PROGRAMME ACTION-CLIMAT

158-12-2023

17. Appui au projet sur les solutions Nature pour le climat phase 2 déposé par Nature Québec pour le programme Action-Climat.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'APPUYER le projet sur les solutions nature pour le climat phase 2 et de transmettre une lettre à l'organisme.

18. RECOMMANDATION DU COMITÉ « JEUX D'EAU »

18. Recommandation du comité « Jeux d'eau ».

Le maire, monsieur Donald Rheault présente les recommandations faites par le comité « jeux d'eau », qui sont les suivantes ;

- Le secteur retenu : Tancrède
- Se faire accompagner par Aqua-jeux
- Sollicité les différents partenaires
- Tenir une consultation publique avec les citoyens

19. ACHAT D'ACCESSOIRES POUR BOUÉES (LUMIÈRES, BATTERIES ET CORDES) 10 500.00\$

159-12-2023

19. Achat d'accessoires pour bouées (lumières, batteries et cordes) 10 500.00\$.

ATTENDU QUE la pose de bouées sur le lac Preissac se fait à tous les ans;

ATTENDU QUE certaines pièces et accessoires son à remplacer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE FAIRE l'acquisition d'accessoires tel que lumières, batteries et cordes au montant de 10 500.00\$ plus les taxes applicables

20. ACHAT DE PNEUS POUR LE TRACTEUR MF (BUDGET DE 5 000.00\$)

160-12-2023

20. Achat de pneus pour le tracteur MF (budget de 5 000.00\$).

ATTENDU QUE les pneus du tracteur MF 2006 sont à remplacer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de quatre pneus pour un montant de 5 000.00 \$ plus les taxes applicables

21. PROPOSITION DE TERMINAL DE PAIEMENT CARTES DE CRÉDIT ET/ OU DIRECT

161-12-2023

21. Proposition de terminal de paiement cartes de crédit et/ ou débit.

ATTENDU QU 'il serait intéressant d'avoir un terminal de paiement pour les cartes de débit et cartes de crédit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Global paiement Desjardins » pour la fourniture de deux terminaux de paiement pour cartes de débit et cartes de crédit.

Il est à noter que les cartes de crédit seront uniquement acceptées pour payer tous les achats autres que les taxes municipales.

22. TABLETTE AVEC TUYAU POUR VESTIAIRE CMAE (6 500.00\$)

162-12-2023

22. Tablette avec tuyau pour vestiaire CMAE (6 500.00\$).

ATTENDU QUE le premier local dans le CMAE ne sera pas utilisé par le CLSC, il est convenu d'en faire un vestiaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Cabinets CRG » pour la fourniture et l'installation de tablettes, d'un banc et d'une pole pour accrocher les cintres pour le mont de 6 500.00 \$ plus les taxes applicables.

23. DISTRIBUTION DE CADEAUX AVEC PÈRE NOËL LE 17 DÉCEMBRE HA! HA! HA!

23. Distribution de cadeaux avec père Noël le 17 décembre Ha! Ha! Ha!

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens qu'une activité de distribution de cadeaux de Noël se déroulera le 17 décembre prochain à partir de 16h00 au CMAE

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Gestion des animaux domestiques (chiens)
- Vente pour taxes
- Balayage des rues
- Cartes de crédit
- Information via journal local
- Développement Tancredé – jeux d'eau – pertinence
- Comité jeux d'eau – consultation publique
- Cellulaire – Wifi-signal

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

163-12-2023

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h03.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 19 décembre 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillère absente : Madame Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2024
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2024
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (11).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire Donald Rheault ouvre la réunion. Elle débute à 20 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

164-12-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024;

165-12-2023

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024.

Monsieur le maire, Donald Rheault fait la lecture du discours sur le budget 2024.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

TABLEAU 1

BUDGET 2024

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2023	Budget 2024	Variation %	Variation \$
REVENUS				
TAXES	2 380 729	2 517 054	5,73%	136 325
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	3 000	4 200	40,00%	1 200
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	60 380	65 511	8,50%	5 131
IMPOSITION DE DROITS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS	39 500	49 000	24,05%	9 500
TRANSFERTS	96 487	131 589	36,38%	35 102
	2 580 096	2 767 354	7,26%	187 258
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	668 480	681 067	1,88%	12 587
SÉCURITÉ PUBLIQUE	246 714	271 050	9,86%	24 336
TRANSPORT	657 172	735 473	11,91%	78 301
HYGIÈNE DU MILIEU	257 966	270 295	4,78%	12 329
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	203 189	171 384	-15,65%	-31 805
LOISIRS ET CULTURE	254 036	345 711	36,09%	91 675
FRAIS DE FINANCEMENT	209 726	202 114	-3,63%	-7 612
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	82 813	90 260	8,99%	7 447
	2 580 096	2 767 354	7,26%	187 258

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Beaulieu et résolu unanimement que le budget de l'exercice financier 2024 soit adopté tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026;

166-12-2023

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Amélie Massé et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Dépenses d'immobilisation par fonction	2024	2025	2026	Total
Administration générale	15 000	-	-	15 000
Sécurité publique	105 000	-	-	105 000
Transport	95 000	1 550 000	50 000	1 695 000
Hygiène du milieu	75 000	20 000		95 000
Aménagement, urbanisme et développement	25 000	5 000	5 000	35 000
Loisirs et culture	300 000	50 000	50 000	400 000
	615 000	1 625 000	105 000	2 345 000

Mode de financement	2024	2025	2026	Total
Emprunt LT à la charge des contribuables	-	1 000 000	-	1 000 000
Excédent affecté	200 000	15 000	15 000	230 000
Excédent non affecté	110 000	-	-	110 000
Fonds de roulement	145 000	20 000	-	165 000
Subventions versées comptant	140 000	570 000	70 000	780 000
Fonds - Voies publiques	20 000	20 000	20 000	60 000
	615 000	1 625 000	105 000	2 345 000

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024;

167-12-2023

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2024.

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 12 décembre 2023;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 12 décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2024 et portant le numéro 290-2023 est adopté et décrète ce qui suit :

SECTION I PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II**TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

Article 2 : Qu'une taxe de 0,7796 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III**TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS**

Article 3 : Qu'une taxe de 2,3250 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2024;

SECTION IV**TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Article 4 : Qu'une taxe de 3,0993 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2024;

SECTION V**COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DES RIVERAINS**

Article 5 : Qu'une compensation de 434,23 \$ par unité d'évaluation imposable située à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement d'emprunt N° 271-2019 soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2024;

Cette compensation représente 47% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances de l'année 2024 de l'emprunt, tel que stipulé à l'article 5 du règlement N° 271-2019;

SECTION VI**LOCATIONS**

Article 6 : **Complexe multifonctionnel Agnico Eagle :**

❖ Salle :

- Réunion ou évènement – fête familiale : 300,00 \$ / jour
- Funérailles : sans frais
- Corporatif : 700,00 \$ / jour
- Organisme communautaire (évènement privé) : sans frais
- Organisme communautaire (évènement public) : 100,00 \$
- Organisme à but non lucratif : 300,00 \$

❖ Équipements :

- Cuisine équipée : 100,00 \$ / jour
- Équipements audio vidéo : 50,00 \$ / jour
- Patinoire et douches : 100,00 \$ / jour
- Salle sportive : 60,00 \$ / 3 mois + dépôt

Véhicules avec opérateur :

- Rétrocaveuse : 130,00 \$ / heure
- Camion 10 roues avec benne : 150,00 \$ / heure
- Camion 10 roues avec équipement à neige : 175,00 \$ / heure
- Camion Ford 550 avec équipement à neige : 135,00 \$ / heure
- Tracteur avec faucheuse : 75,00 \$ / heure

Terrain au camping municipal pour la saison 2024 : 425,00 \$

SECTION VII DIVERS

- Article 7: Vente de matériel : coûtant
- Vente de lot du cimetière : 75,00 \$ / terrain
- Creusage de fosse : 350,00 \$
- Creusage pour urne : 50,00 \$
- Columbarium chaque emplacement : 1 250,00 \$
- Licences d'animaux : 40,00 \$ chacune (applicable lorsque le nouveau règlement concernant les animaux sera adopté)

SECTION VIII TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE

- Article 8 : Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres);
- Article 9 : Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;
- Article 10 : Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.

SECTION IX MODE DE PAIEMENT

- Article 11 : Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :
- Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;
- Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;
- Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;
- Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible;
- Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.

SECTION X ENTRÉE EN VIGUEUR

- Article 12 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion	: 12 décembre 2023
Présentation du projet de règlement	: 12 décembre 2023
Adoption	: 19 décembre 2023
Publication	: 20 décembre 2023

Donald Rheault
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général/Greffier-trésorier

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2024

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2024.

Les citoyens présents questionnent le conseil sur différents points suivant en rapport avec le budget 2024.

- Mandat ingénieur pour le puits de coop
- Parc Tancrède : jeux d'eau, bâtiment
- Asphaltage des chemins : consultation publique
- Assurance responsabilité civile pour les sentiers
- Bornes électriques secteur Tancrède
- Commentaires sur entretien de chemins (sablage)

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

168-12-2023

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de monsieur le conseiller, David Gervais il est résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 21 h 08.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER